



## Notre Dame de Canlache : l'an 1 d'une nécessaire prospective...

Consultation

L'implication des Roquefortois pour leur commune n'est plus à démontrer. Au cœur de l'été, au moment où farniente, voyages et découvertes sont au programme, les Roquefortois ont trouvé le temps de répondre massivement à l'appel de la municipalité (ci-contre extrait de notre précédente parution) qui leur proposait de livrer leurs suggestions concernant les terrains situés en contrebas de l'église Notre Dame.



### Un espace naturel à préserver

Rappelons que près de 3 hectares répartis sur deux vastes étendues naturelles ont été gratuitement mis à disposition de la commune par son propriétaire. C'est donc à propos de l'utilisation de ces terrains que la municipalité a souhaité recueillir l'avis des Roquefortois.

À la grande majorité, le souhait d'un jardin d'enfants ombragé, aménagé de jeux en bois, agrémenté de bancs, arrive très largement en tête. Certains imaginent également qu'un petit parcours santé avec modules en bois pourrait compléter l'espace jardin d'enfants.

D'autres, beaucoup moins nombreux, y verraient bien, pêle-mêle, la création d'un théâtre à ciel ouvert, d'une scène de spectacles en amphithéâtre, et même un potager municipal bio dont les produits pourraient être servis au restaurant scolaire.

### Toujours plus de concertation

"D'une part, toutes ces suggestions confirment la volonté des Roquefortois de préserver leur environnement, a commenté le maire ; ce qui colle parfaitement aux objectifs poursuivis par la municipalité. D'autre part, les nombreuses réponses à cette petite consultation m'encouragent dans le projet auquel je pense depuis plusieurs mois de créer des ateliers de réflexion dans lesquels les Roquefortois seraient force de propositions.

En effet, avec la création du pôle métropolitain Cap Azur<sup>(1)</sup>, une réflexion doit être menée avec tous les Roquefortois qui le veulent. Nous devons préparer, ensemble, le positionnement de notre commune au sein de cette nouvelle organisation administrative. Dès cette rentrée, j'ai demandé à mes services d'organiser trois ateliers qui se livreront à une prospective à l'horizon 2030. Ils traiteront respectivement trois thèmes : la qualité de vie, l'aménagement de notre territoire et la vie sociale".

### Avis à la population !

Qui mieux que les Roquefortois saurait dire ce qu'ils désirent pour le devenir de leur lieu de vie ?

Nous ne manquerons pas de livrer prochainement la marche-à-suivre pour faciliter l'inscription des Roquefortois qui souhaitent s'impliquer dans ces ateliers.

- 1) Le pôle métropolitain Cap Azur regroupe les communes membres des communautés d'agglomération d'Antibes, de Cannes, de Grasse et des Alpes d'Azur.



# Rênes d'un soir !



Succès grandissant et renouvelé pour la soirée "Grand Prix de Roquefort-les-Pins" à l'hippodrome Côte d'Azur.

Plus de 1000 familles roquefortoises (dont 300 enfants) ont répondu à l'invitation de la municipalité pour ce rendez-vous nocturne, familial, festif et... entièrement gratuit.

### Pari gagnant/gagnant

Proposée aux collectivités depuis plusieurs années, cette formule, mise en place par la direction de l'hippodrome, permet aux communes de bénéficier d'un événement sur-mesure sans débours un centime (feu d'artifice compris).

La direction de l'hippodrome permet ainsi aux invités de prendre connaissance de ses installations, de découvrir l'intensité des montées d'adrénaline que procurent les paris (course au trot attelé en l'occurrence) et, pourquoi pas, fidéliser ainsi de nouveaux turfistes.

Le savoir-vivre roquefortois a naturellement conduit la municipalité à inviter les présidents des associations (dont les membres ont animé la soirée), à prévoir l'ambiance musicale assurée par un groupe local et à offrir une coupe au jockey victorieux à laquelle le maire a souhaité ajouter une corbeille de fruits.

Une participation certes symbolique mais appréciée du jockey et, semble-t-il aussi, de sa monture...

## Civisme

# Bruit, taille des haies, brise vue... quelques rappels utiles !

### Tapages diurne et nocturne

**1** Le bruit constitue malheureusement encore l'objet principal des litiges de voisinage. Afin de favoriser la tranquillité publique et le repos de chacun, il est pourtant facile de respecter quelques règlements légaux (et règles de bienséance).



Conformément au Code de Santé Publique, il est interdit de faire du bruit de jour comme de nuit. Rappelons que, spécifiquement réprimé par le

Code Pénal, le tapage nocturne peut entraîner une amende de 63€.

Toutefois, les activités de bricolage ou de jardinage sont autorisées :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;

- Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h ;

- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

En outre, il est nécessaire de modérer les bruits dits de comportement, c'est-à-dire issus de personnes humaines, d'animaux, d'engins motorisés ou de deux-roues.

### Taille des haies

**2** Arbres et haies vives peuvent être plantés le long des chemins, sans condition de distance, sous réserve que soient respectées les servitudes de visibilité et les obligations d'égavage, comme le prévoit l'article R161-24 du Code Rural :



*"Les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des*

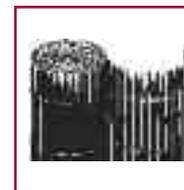
*conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.*

*Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins.*

*Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'égavage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat".*

### Brise-vue

**3** Les dispositifs opaques dont l'aspect s'apparente à du plastique, des filets, des canisses sont interdits en bord de voie publique, conformément aux dispositions de l'article



11 du règlement du Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 28 février 2017.

Toutefois, les dispositifs plastiques imitant les haies végétales ou constitués de bois ou de matériaux végétaux restent admis.

### Que du bon sens...

*"Au-delà des règlements, et loin de souhaiter "enquiquiner" mes concitoyens avec ces rappels, il m'apparaît important de rappeler que les efforts de chacun contribuent à l'embellissement du cadre de vie de tous, rappelle Michel Rossi.*

*En majorité, les Roquefortois ont d'ailleurs bien compris tout l'intérêt de ces consignes qui permettent d'afficher l'image d'une commune soignée où il fait bon vivre ; image profitable aussi à la valeur de leurs biens.*

*Au moment où nous briguons, dans cet esprit, une troisième fleur au Label régional des Villes et Villages fleuris, je les remercie de poursuivre leurs efforts en relais de ceux que fournit la municipalité".*